

Procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal de Hautefort-Saint Agnan

Vendredi 18 décembre 2020 à 20h00

Elus présents : Thomas BELLEIL, David CONTAMINE, Sébastien DECLE, Sylvette FORT, Philippe MOUSSEAULT, Martine PERTUIS, Albert POUMEAUD, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL.

Etaient absents (avec procuration ou non) : David CHABASSIER (procuration à Sébastien DECLE), Nadine BINETRUY-MEYER (procuration à Elodie REBEYROL), Jennifer EYSSARTIER (procuration à Aurélie DELACOTE, Geneviève FALLEAU (procuration à Sylvette FORT), Sophie MARY (procuration à Philippe MOUSSEAULT).

Public : - Secrétariat administratif : Sandrine DELTEIL Secrétariat de séance : Elodie REBEYROL

En préambule de réunion, un hommage est rendu suite au décès de Laurent MONTEIL, maire de Sainte Trie, conseiller communautaire délégué à la Communauté de Communes et vice-président au SMCTOM.

Monsieur le Maire propose ensuite de démarrer la séance sur l'ordre du jour suivant :

I. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 novembre 2020

M. le Maire soumet aux élus l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020 et fait lecture des délibérations prises. Les élus présents adoptent à l'unanimité ce procès-verbal de réunion.

II. Entretien et Travaux sur Hautefort - Saint Agnan

M. le Maire informe les élus sur les travaux à l'étude pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales dans la descente du Château avec la pose de buses et la réalisation de saignées et éventuellement la pose d'une grille. Ce sera également à prévoir du côté des Ramissas et à l'entrée de Joisse. Derrière Intermarché, l'hydrocurage des buses a été réalisé pour faciliter le passage des eaux pluviales vers la rivière, pour un total de 1 300 euros.

Concernant le Groupe Scolaire, un parking supplémentaire a été créé derrière l'école. Il reste à matérialiser les places de stationnement. Il est également prévu d'aménager le passage entre le bâtiment du vétérinaire et la maison des Chignaguet, de manière à accéder directement par un escalier de la rue Bertran de Born au parking de l'école.

Concernant la pose des illuminations sur Hautefort et Saint-Agnan, il est précisé que la Commune a volontairement fait le choix de procéder à l'installation une semaine plus tard pour faire des économies d'énergie.

Concernant le matériel du Service Technique : un aspirateur à feuilles a été loué auprès de FUEL 24. Il est prévu de renouveler cette location selon les besoins. Il est proposé l'achat d'un chargeur pour tracteur communal de type ALO X4S Parallelogramme (de type fourche) pour le tracteur avec la reprise de l'ancien pour 1 200 euros TTC, soit 7 660,80 euros TTC. Les prévisions budgétaires n'étant pas suffisantes, il est proposé de voter une décision modificative du budget principal de la Commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal accepte : l'achat d'un nouveau chargeur TYPE ALO X4S pour 7660.80€ TTC ; la reprise par le fournisseur de l'ancien chargeur pour 1200.00€ TTC ; de voter une décision modificative pour créer les prévisions budgétaires suffisantes.

Dans ces conditions, les élus valident à l'unanimité l'écriture de virement de crédit pour 1 200 euros qui seront versés par le repreneur de l'ancien chargeur.

Concernant l'éclairage public de la Commune : des travaux avec le SDE24 sont en cours pour déplacer les candélabres et revoir l'éclairage de l'Hôtel Dieu. Les études sont en attente et seront présentées en prochaine séance.

M. le Maire présente en séance l'étude énergétique du bâtiment du Groupe Scolaire, dans la perspective de revoir notamment le dispositif de chauffage et l'isolation de la façade.

Il fait état des travaux prévus par le Syndicat d'Eau (SIAEP du Périgord Est) sur l'ensemble du territoire pour plus de 800 000 euros, dont des travaux prévus à Cherveix Cubas et Saint Raphaël.

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Trésorier a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. M. le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à : -3 337,04 euros sur le budget de la Commune et -122,03 euros sur le budget Régie transport scolaire. Il précise que ces titres concernent des cantines scolaire, loyers, succession, transport scolaire.

Dans ces conditions, les élus valident l'admission en non valeur des créances communales irrécouvrables pour -3 337,04 euros sur le budget de la Commune et -122,03 euros sur le budget Régie transport scolaire et ils valident l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice 2021.

M. le Maire propose de réaliser une étude sur l'éclairage public de l'Hôtel Dieu de manière à prévoir des travaux de mise en lumière, dont les emplacements sont présentés en séance. Il est rappelé que la Commune étant adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, elle a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public. Aussi, pour permettre au Syndicat d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres la sollicitation du SDE 24 afin d'engager les études techniques, la décision de confier le projet au SDE 24 et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

De même qu'il est suggéré de demander une étude sur la suppression du mât d'éclairage public au carrefour de Saint Agnan et le déplacement d'un candélabre devant la Mairie. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal valide la sollicitation du SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement, puis la décision de confier le projet au SDE 24 et de donner mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

M. le Maire informe ensuite les élus sur les résultats de l'enquête publique d'aliénation du Chemin rural des Vidaloux – Le Ruisseau Bas Leymongedie, qui s'est tenue du 12 au 26/11/2020 : l'affichage des arrêtés a été réalisé et le commissaire enquêteur a traité le dossier pour 532 euros. Considérant qu'aucune observation n'a été formulée et que le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable, M. le Maire propose qu'il soit procédé à l'aliénation du Chemin rural « les Vidaloux-Le Ruisseau Bas Leymongedie ». Dans ces conditions et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal adopte : l'aliénation dudit Chemin rural qui cessera d'être affecté à l'usage du public et autorise M. le Maire à faire, dire, et signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Il fait état de la réunion avec l'Architecte en charge des travaux de menuiseries et de maçonnerie pour la restauration de l'aile Est de l'Hôtel Dieu : une validation de principe est prise en séance, à l'unanimité des élus, pour le démarrage des travaux en 2021.

M. le Maire présente pour l'exercice 2019 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de 2019 porté par la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation en séance. M. le Maire propose de renouveler le contrat de maintenance de la station d'épuration avec la Communauté de Communes. Les élus valident le principe à l'unanimité des membres.

Albert POUMEAUD précise les travaux réalisés sur l'assainissement derrière Intermarché, les réparations suite aux fortes pluies du vendredi 11 décembre dernier. Il fait l'état des lieux sur l'entretien des routes et présente le chantier prévu pour faire l'escalier de la rue Bertran de Born au parking de l'école.

III. Personnel communal

M. le Maire informe les élus que le personnel titulaire a été reçu en entretien annuel d'évaluation, ainsi que l'ensemble du personnel du Groupe Scolaire afin de faire le point sur l'ensemble des missions et fixer des objectifs de résultat. Leurs missions sont présentées en séance, notamment celle de la secrétaire, Laëtitia qui gère l'accueil, l'état civil et l'Urbanisme, ainsi que l'ensemble des missions de France Services.

Suite à la décision d'augmenter le volume horaire des employés du service technique, M. le Maire fait une présentation exhaustive de l'ensemble des emplois du temps hebdomadaires.

M. le Maire propose d'organiser en début d'année 2021 une réunion avec chaque service : le Groupe Scolaire, le Service Technique, le Musée, la Bibliothèque et la Mairie.

Les élus valident à l'unanimité le projet de renouvellement à 20 heures du contrat aidé PEC au service technique pour Patrick ROCHE, avec un complément de 4 heures pour un total de 24 heures hebdomadaires et une durée déterminée de 6 mois, soit du 01/03/2021 au 31/08/2021.

Concernant le contrat aidé de 20 heures occupé par Pierrette MADRONNET, les élus sont informés qu'il ne sera pas renouvelé à la demande de Mme MADRONNET qui terminera son contrat le 28/02/2021. Un appel à candidatures sera donc lancé début janvier 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres la création d'un poste de travail en contrat aidé dans le cadre du Parcours Emplois Compétences au Groupe Scolaire, pour un total de 20 heures hebdomadaires et une durée déterminée de 12 mois, soit du 01/03/2021 au 28/02/2022.

IV. Activités économiques

M. le Maire présente aux élus le diagnostic de bourg réalisé par le CAUE 24 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui fera l'objet d'un diagnostic final avec la proposition de scénarios d'ici février 2021.

Les élus valident à l'unanimité la proposition de déposer un dossier de demande d'éligibilité au Label Petites Cités de Caractère. Il faut savoir qu'en Dordogne seules les communes de Brantôme, Saint Aulaye et Excideuil ont obtenu ce label.

Elodie REBEYROL informe les élus sur le plan de relance économique proposé par la Communauté de communes.

V. Activités sociales et culturelles

M. le Maire informe les élus que la Commission de Sécurité pour la réouverture de La Chartreuse a émis un avis favorable, sous réserve d'ajouter des grooms sur les portes d'accès. Cet avis doit faire l'objet d'une validation officielle par le Sous Préfet pour transformer l'usage du bâtiment en espace de vie sociale et culturelle et de location aux particuliers pour des cérémonies avec hébergement en gîte de groupe.

Il précise que la Salle des Fêtes ne sera plus utilisée par l'ensemble des associations, hormis pour des manifestations et cérémonies. Des conventions seront signées avec les associations pour préciser l'usage à titre gratuit de La Chartreuse.

Elodie REBEYROL expose en séance les différentes rencontres du mois avec le Conseil Départemental de l'Office du Tourisme et la Communauté de Communes.

VI. Vie scolaire et associative, Foire et Marchés, Evénements

M. le Maire informe les élus qu'il a réuni l'ensemble des Maires du Groupe Scolaire pour leur présenter le projet de regroupement éventuel avec les écoles de Cherveix Cubas et de Génis. Dans un premier temps, l'Inspectrice attend la répartition des postes sur le territoire. Ensuite, une rencontre sera organisée pour avancer sur les pistes de réflexion à la rentrée 2021/2022. Dans tous les cas, il faudra revoir le budget du Groupe Scolaire très conséquent, d'où l'intérêt de se regrouper en Syndicat intercommunal et avoir une gestion dédiée du Groupe Scolaire pour que le budget soit indépendant des budgets communaux.

Philippe MOUSSEAUT précise des éléments sur le diagnostic thermique du Groupe Scolaire.

Il informe les élus sur l'animation qui s'est tenue avec le Père Noël de la maternelle et la distribution des cadeaux de Noël. Chaque enfant a reçu un père Noël en chocolat. Les élus en profitent pour remercier Intermarché qui a offert les chocolats.

Il ajoute que les Marchés du mercredi et la Foire sont maintenus rue Bertran de Born avec des exposants fidèles.

Quant au Marché de Noël, il précise qu'il sera organisé cette année par l'Association des commerçants « Bouge ton Bourg » le mercredi 23/12/2020 de 10 heures à 18 heures. Cette initiative est saluée par la commune qui a fait la démarche de poser un arrêté préfectoral.

VII. Information et Communication

Sylvette FORT fait état des décisions du comité syndical du SMCTOM sur la mise en place de la redevance incitative avec notamment l'installation des ouvertures sur les containers courant du premier trimestre 2021, l'arrivée des badges au printemps et l'ouverture avec le badge dès le 1er juillet 2021. La part fixe est de 80 euros et l'accès à la déchetterie sera illimité pour les entreprises. La facturation 2021 sera blanche et s'appliquera à compter de janvier 2022.

Elle précise que lors de la distribution du BIM (Bulletin d'Informations Municipales), des questionnaires seront joints : il est rappelé l'impératif de compléter l'imprimé afin d'obtenir le badge. A défaut, le tarif maximal sera appliqué. La distribution du BIM est prévue avant la fin de l'année avec le calendrier et le feuillet SMD3.

Elle ajoute qu'une rencontre sera organisée par le SMCTOM pour anticiper la mise en place des containers et l'organisation du recyclage des déchets pour les entreprises qui génèrent beaucoup de déchets.

Concernant les cadeaux aux aînés de plus de 75 ans domiciliés sur la commune, M. le Maire et son équipe ont eu le plaisir de faire la distribution les 8 et 9 décembre 2021, tout en respectant les gestes barrières.

Concernant la visite de l'EHPAD, M. le Maire et Sylvette FORT souhaitent offrir la galette des rois le 7 janvier 2021.

Les travaux de reprises de concessions au Cimetière de Saint Agnan ont été réalisés. La vente des places retenues va se faire prochainement. Il reste à actualiser le plan des emplacements des futures concessions.

Les élus sont informés des horaires de la messe de veillée de Noël qui est prévue le 24/12 à 16 heures et à 18 heures.

Enfin, il est proposé de faire redorer le nom des morts sur le monument aux morts à Hautefort.

En conclusion, le Maire souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

La séance est levée à 22 h 35.